



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 14 décembre 2023

Objet de la délibération

TARIFS 2024

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Claudine CORPART pouvoir à Yves GUYOT , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à André HARTEREAU , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Guillaume KERRIC pouvoir à Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.12.028

TARIFS 2024

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Comme chaque année, il y a lieu d'arrêter certains tarifs publics locaux pour l'année à venir, en dehors de ceux déjà votés comme les activités liées à l'enfance ou à la piscine.

Les recettes de fonctionnement sont d'autant plus importantes dans le contexte actuel pour les équilibres financiers de la Collectivité.

Il convient donc de rechercher une progression des ressources permettant à la fois d'optimiser nos recettes tout en intégrant la soutenabilité sociale et en conservant un rôle incitatif et/ou pédagogique.

A titre d'information, l'inflation (source INSEE) est de 4 % sur un an (octobre 2023).

Au vu de l'évolution de l'inflation, la plupart des prestations évoluent de 2.6 % sauf pour certaines activités :

- Marché : prise en compte de certaines spécificités
- Logement 68 rue Maréchal Joffre : 3.5 % (indice INSEE)
- Recours tiers : 3 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants,

Vu les propositions ci-dessus,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 20 novembre,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date 27 novembre 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ APPROUVE les tarifs 2024 comme présentés dans le document joint.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et 4 abstention(s) (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr